

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Information produit

Nom commercial : L-THREONINE 98.5%

Utilisation de la substance / : Additif

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par

Pestell Nutrition
141 Hamilton Rd
New Hamburg ON
CANADA N3A 2H1

Téléphone

+1 519 662-2877

Email

qa@pestell.com

En cas d'urgence

CANUTEC (613) 996-6666 (CAN)
CHEMTREC (800) 424-9300 (États-Unis)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Contact avec les yeux : Aucun danger prévu en utilisation normale.

Contact avec la peau : Aucun danger prévu en utilisation normale.

Inhalation : Aucun danger attendu en utilisation normale.

Ingestion : Aucun danger attendu en utilisation normale.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique : L-Thréonine

Formule : C4 H9 N O3N ° CAS. : 72-19-5

Les autres informations : Ce matériau est classé comme non dangereux selon les réglementations OSHA.

Ce produit est destiné à l'usage de la FDA uniquement.

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : En cas de dégagement de poussière de produit : Inconfort possible : toux, éternuements , Prenez les personnes concernées à l'air frais.

Contact avec la peau : Aucun danger nécessitant des mesures spéciales de premiers secours.

Contact avec les yeux : Une gêne possible est due à l'effet d'une substance étrangère. Rincer abondamment à l'eau en gardant la paupière ouverte.

En cas d'inconfort persistant : Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion : Se faire rincer la bouche avec de l'eau. Après avoir absorbé de grandes quantités de substance. Consulter un médecin.

Notes au médecin: après avoir absorbé de grandes quantités de substance : accélération des troubles gastro-intestinaux passage.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Limite inférieure d'explosivité poussières : 60 g/m³ Méthode : VDI 3 673

Température d'auto-inflammation 400 °C

Méthode : DIN 51 794 pour les poussières en suspension

Moyens d'extinction appropriés : brouillard d'eau mousse

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : poudre d'extinction dioxyde de carbone (CO₂)

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles: Portez un équipement de protection individuelle. Éloignez les personnes non autorisées.

Précautions environnementales : Respectez les lois locales, étatiques, provinciales et fédérales et règlements. Ne pas contaminer les lacs, les ruisseaux, les étangs, les eaux souterraines ou le sol.

Méthodes de nettoyage : Absorber mécaniquement en évitant la production de poussière.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Conseils pour une manipulation sans danger ,Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion :

Stockage : Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Conserver dans un endroit sec et frais. Évitez les effets de lumière. Garder récipient bien fermé et sec.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie

Utiliser des enceintes de traitement, une ventilation d'échappement locale ou d'autres contrôles techniques pour contrôler l'exposition dans l'air.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques. Mise à la terre des équipements.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Un programme de protection respiratoire conforme à OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 ou fédéral/provincial applicable les exigences doivent être respectées chaque fois que les conditions du lieu de travail justifient l'utilisation d'un respirateur.

Protection des mains

Matériau des gants : caoutchouc naturel, par exemple cama clean 708

Épaisseur du matériau : 0,5 mm

Temps de percée 8 h

Méthode : DIN EN 374

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécial requis.

Mesures d'hygiène

Se laver le visage et/ou les mains avant la pause et la fin du travail. Nettoyer et appliquer la crème sur la peau après le travail.

Mesures protectives

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. S'il existe une possibilité de contact avec la peau/les yeux, la protection indiquée pour les mains/les yeux/le corps doit être utilisée.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Forme : cristalline
Couleur : blanc jusqu'au gris clair
Odeur : presque inodore distincte

Données de sécurité

PH:5-6 (50 g/l) (20°C) eau
Point/intervalle de fusion : 253-257 °C décomposition
Point/intervalle d'ébullition : non applicable
Point de sublimation : 200°C
Température d'auto-inflammation : 400°C
Température de préchauffage : >400°C
Auto-inflammabilité : 156°C
Explosivité : Le produit est sensible aux explosions de poussière.
Limite inférieure d'explosivité : poussière : 60 g/m³
Méthode : VID 3 673

Énergie minimale d'allumage : 60-110 mj (25°C)

Méthode : VID 2263

Combustibilité normale

Explosif absolu maximum : 9,6 bar (avec 1000g/m³)

Pression de vapeur : Non applicable

Densité : Non applicable

Densité apparente : 585-715 kg/m³

Solubilité dans l'eau : 90 g/l (20°C)

Méthode : méthode CEE 92/69/CEE, A6

Coefficient de partage(n-octanol/eau): log pow:-2,94

Numéro de combustion : BZ 5 - S'éteint avec des flammes ou une pluie d'étincelles.

Méthode : Test de combustibilité selon VDI 2263

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux : Produits de décomposition dangereux produits de décomposition inconnus
en cas d'exposition à la chaleur gaz inflammables couvants

Décomposition thermique : 253 °C TG (analyse gravimétrique thermique)

Réactions dangereuses : Éviter la formation de poussière. Stable à température ambiante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit Toxicité orale aiguë DL50 Rat : > 2150 mg/kg

Méthode : Ligne directrice 401 de l'OCDE

Produit Toxicité aiguë par inhalation CL0 Rat(masculin/féminin): > 5.15 mg/l / 4 h

Méthode : OCDE Ligne directrice 403 test limite

(concentration maximale atteignable dans les expériences) - Aucun décès n'est survenu.

Produit Irritation cutanée : Lapin non irritant Méthode : OCDE ligne directrice 404

Produit Irritation des yeux : Lapin non irritant Méthode: OCDE ligne directrice 405

Produit Sensibilisation : Cobaye Magnusson & Kligman : non sensibilisant pour la peau Méthode : OCDE ligne directrice 406

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Informations sur l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Facilement biodégradable. 91 %

Durée d'exposition : 16 jours Méthode : littérature Effets écotoxicologiques

Toxicité pour les daphnies :

Test statique CE50 Daphnia magna: > 1000 mg/l / 48 h , Méthode: OCDE TG 202

Test statique CE50 Daphnia magna: > 1000 mg/l / 24 h , Méthode: OCDE TG 202

Toxicité pour les algues : EC50 essai statique scenedesmus subspicatus : > 1000mg/l / 72 h

Toxicité bactérienne : nitrobactéries EC 80 : 119 mg/l / 69 h , Méthode : littérature

Toxicité pour les plantes terrestres : EC 40 Hordeum spec. : env. 119 mg/l / 144 h , Méthode : littérature

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Conseils sur l'élimination : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales règlements.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport/informations complémentaires : Non classé comme dangereux au sens des réglementations de transport.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations fédérales américaines

OSHA : Si listées ci-dessous, des normes chimiques spécifiques s'appliquent au produit ou aux composants : Aucune listée

Article (112) de la Loi sur la qualité de l'air

Si répertoriés ci-dessous, les composants présents au niveau ou au-dessus du niveau de minimus sont des polluants

atmosphériques dangereux : Aucun répertorié

Quantités à déclarer au CERCLA

Si répertorié ci-dessous, une quantité à déclarer (QR) s'applique au produit en fonction du pourcentage du composant nommé :

Aucun répertorié

SARA Titre III Section 311/312 Catégories de danger

Le produit répond aux critères uniquement pour les classes de danger répertoriées : Aucun danger SARA

SARA Titre III Section 313 Substances déclarables

S'ils sont énumérés ci-dessous, les composants sont soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du titre III du Superfund

Amendements and Reauthorization Act of 1986 et 40 CFR Part 372 : Aucun répertorié

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

Si énumérées ci-dessous, les substances non exclusives sont soumises à une notification d'exportation en vertu de la section 12

(b) de la TSCA : aucune répertorié

Règlements de l'État Proposition 65 de la Californie

Un avertissement en vertu de la California Drinking Water Act n'est requis que s'il est répertorié ci-dessous : Aucun répertorié

16. AUTRES INFORMATIONS

Évaluations HMIS

Santé : 0

Inflammabilité : 1

Danger physique : 0

L- Threonine (FDS)

Avertissement

Les informations ci-dessus sont censées être correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées que comme un guide. Les informations contenues dans ce document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sont applicable au produit en ce qui concerne les mesures de sécurité appropriées. Il ne représente aucune garantie de les propriétés du produit. Pestell Nutrition et ses sociétés affiliées ne seront pas tenues responsables les dommages résultant de la manipulation ou du contact avec le produit ci-dessus .

Version: 1

Date de la version: 9 Août 2021